



CONTRAT

Thais de Pégase
The Stallion by Pégase

DE SAILLIE 2023

Calvaro / Nivéale de Pégase n° de Sire 07 393 053 X

SAISON DE MONTE 2023 - Conditions de monte en Selle Français et Studbook Z -IAC -IAR et IAF au Haras de Mormoulins
En I.A.C dans les stations partenaires ou dans votre centre (transport des doses à la charge du propriétaire de la jument).

IAC -IAR et IAF au Haras de Mormoulins (Département 28 Chaudon).

238,86 € HT Frais techniques à réservation - pour les expéditions hors centres partenaires 145,00 euro HT/envoi

915,64 € HT Solde Poulain vivant à 48 h

Transport des doses , si centre différent des Centres d'insémination partenaires.

Garantie Poulain Vivant hors frais techniques et d'expédition

Tarifs établis sur la base HT. prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5% pouvant évoluer en fonction de la réglementation.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais et de saillie.

Le vendeur s'engage à n'encaisser le montant de la saillie que à la naissance du poulain.

Dans les centres, 3 doses de semence congelées de 4 paillettes seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs, la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 140 € HT payable par envoi.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse.

Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.

Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur, et doivent être retournées au centre de conservation.

L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain au SIRE ou dans n'importe quel autre studbook que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à la EARL Les Ecuries de Pégase et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.

Les Ecuries de Pégase

4, rue du magasin Armenonville les Gatineaux 28320 Bailleau Armenonville Tél : 02 37 31 01 96 - email : alix@lesecuriesdepegase.com

EARL Capital de 5 000 euro 818 826.141 RCS de Chartres TVA intra communautaire FR 92 818826141



CONTRAT

DE SAILLIE 2023

Je soussigné :

Adresse:

Tél :

[Email :](#)

Préciser l'intitulé de facturation si différent de la personne ou structure qui commande la saillie :

Déclare souscrire une saillie de **Thais de Pégase**, n°sire 07 393 053 X pour la saison de monte 2023 aux conditions ci-dessus,

Pour la jument : n°SIRE :

Centre Insémination nom/adresse/tel/email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :

Ci-joint chèque ou virement Les Ecuries de Pégase IBAN - FR76 1027 8371 4000 0116 8880 106 – BIC - CMCIFR2A :

252,00 € TTC - Frais techniques + transport des doses hors centre partenaire

966,00 € TTC - à régler à la naissance de chaque poulain (garantie Poulain vivant)

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon :

OUI / NON (rayer la mention inutile)

Si oui, précisez le nom du centre de TE déterminé en accord avec le vendeur:

Fait à : Armenonville le : _____

L'acheteur

Le vendeur

Les Ecuries de Pégase

4, rue du magasin Armenonville les Gatineaux 28320 Bailleau Armenonville Tél : 02 37 31 01 96 - email : alix@lesecuriesdepegase.com

EARL Capital de 5 000 euro 818 826.141 RCS de Chartres TVA intra communautaire FR 92 818826141